

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/1-2

Annule et remplace l'arrêté N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 6 octobre 2020 ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juillet 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Droit** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Jean LAINGUI
Benoît HABERT
Pierre – Olivier CHAUMET
Christine YOUEGO
Michel JUHAN
Laurent DELPRAT

ARTICLE 2 –

M. **Jean LAINGUI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE
Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/2-2

Annule et remplace l'arrêté N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 6 octobre 2020 ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juillet 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention Droit public** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Maxime TOURBE
Jean-Louis ITEN
Marc PELLETIER
Alice FUCHS-CESSOT
Sophie JEUSSEAUME**

ARTICLE 2 –

M. **Maxime TOURBE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

**Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis**
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/3-2

Annule et remplace l'arrêté N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 6 octobre 2020 ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juillet 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention justice, procès, procédures** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Catherine PUIGELIER
Jean-Louis ITEN
Alexandre LUNEL
Benjamin FIORINI
Liza VERYE
David CHEMMI
Christine YOEGO**

ARTICLE 2 –

Mme **Catherine PUIGELIER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE
Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/4-2

Annule et remplace l'arrêté N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/4

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 6 octobre 2020 ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juillet 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **DU Criminologie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Franck ARPIN-GONNET
Frédéric CAMBRUNE
Sophie MOLINIER**

ARTICLE 2 –

M. **Franck ARPIN-GONNET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/5-2

Annule et remplace l'arrêté N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/5

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 6 octobre 2020 ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère du 29 juin 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Science de l'éducation** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Delphine LEROY
Florence ELOY
Mej HILBOLD
Monica MACEDO
Nicole BLONDEAU
Antoine RIVIERE
Valentin SCHAEPELYNCK**

**Gladys CHICHARRO
Caroline LE ROY
Cintia INDARRAMENDI
Anthippi POTOLIA
Brigitte WEBER
Myriam DESMOINEAUX**

ARTICLE 2 –

Mme **Delphine LEROY** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE
Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/6-2

Annule et remplace l'arrêté °2020-2021 SCOLARITE – JD-7/6

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 6 octobre 2020 ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère du 29 juin 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention Science de l'éducation** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Mathias GARDET
Léandro DE LAJONQUIERE
Jean-Louis LE GRAND
Valentin SCHAEPELYNCK
Gladys CHICHARRO-SAITO**

ARTICLE 2 –

M. **Mathias GARDET** est nommée président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/7-2

Annule et remplace l'arrêté N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/7

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 6 octobre 2020 ;
vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 23 octobre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Psychologie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Corinna KOHLER
Caroline BEAUVAIS
Alexandra ERNST
Louise GOYET
Sabine GUERAUD
Nathalie ZAJDE**

ARTICLE 2 –

Mme **Corinna KOHLER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, la Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/8-2

Annule et remplace l'arrêté N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/8

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 6 octobre 2020 ;
vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 23 octobre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention Psychologie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Françoise DECORTIS
Jean BARATGIN
Khadija CHAHRAOUI
Lionel DAGOT
Milena KOSTOVA**

**Raphaëlle MILJKOVITCH
Patrick MOLLARET
Arnaud PLAGNOL
Charles TIJUS
Claire VALLAT**

ARTICLE 2 –

Mme **Françoise DECORTIS** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, la Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE
Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/9-2

Annule et remplace l'arrêté N°2020-2021 SCOLARITE – JD-7/9

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME

DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition du Conseil de l'Institut d'enseignement à distance du 6 octobre 2020 ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 24 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Informatique** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Pablo RAUZY
Adrien REVAULT D'ALLONNES
Anna PAPPA
Jean-Jacques BOURDIN
Lynda SEDDIKI
Rakia JAZIRI
Sylvia CHALENCON

ARTICLE 2 –

M. **Pablo RAUZY** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance, le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2020

L'administratrice provisoire

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE


Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD 8/1
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'Institut d'études européennes du 8 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention Etudes européennes et internationales** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Emmanuelle LALLEMENT
Michel MANGENOT
Fanny BOUQUEREL
Pauline GALLINARI
Sylvie ROUXEL

ARTICLE 2 –

Mme. **Emmanuelle LALLEMENT** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut d'études européennes et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Univ. Paris 8
Vincennes - Saint Denis
ANNICK ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-9/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'Institut Français de Géopolitique du 2 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention Géopolitique** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Philippe SUBRA
Frédéric DOUZET
Barbara LOYER
Jérémy ROBINE**

ARTICLE 2 –

M. **Philippe SUBRA** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'Institut Français de Géopolitique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-10/7
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 31 août 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury des **DUT Gestion administrative et commerciale, DUT Information-communication, DUT Informatique, DUT Qualité, logistique industrielle et organisation** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Marielle BABOULALL
Myriam LAMOLLE
El Mouloudi DAFAOUI
Marc KAISER
Abderrahmane EL MHAMED
Karim MAZOULI
Guylain DELMAS
Catherine DURAND-CHAILLOU

Charlotte BALLAY-DALLY
Philippe BONNOT
Viviane CLAUS
Yan LE GALL
Claudia MARTIN-LAVIOLETTE
Florence AUBERT
Serge LUTINIER

ARTICLE 2 –

Mme **Myriam LAMOLLE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-10/12
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 31 août 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury des **Licence professionnelle mention Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Myriam LAMOLLE
Jean-Hugues RETY
Mario CATALDI
Olivier CORVIOLE
Claudia MARTIN-LAVIOLETTE

ARTICLE 2 –

Mme **Myriam LAMOLLE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-10/11

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 31 août 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention Métiers de la communication : chef de projet communication** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Myriam LAMOLLE
Jean-Hugues RETY
Mario CATALDI
Olivier CORVIOLE
Claudia MARTIN-LAVIOLETTE**

ARTICLE 2 –

Mme **Myriam LAMOLLE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-10/8

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 31 août 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention Commerce et distribution** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Myriam LAMOLLE
Marielle BABOULLAL
Karim MAZOULI
Catherine DURAND-CHAILLOU
Claudia MARTIN-LAVIOLETTE
Serge LUTINIER**

ARTICLE 2 –

Mme **Myriam LAMOLLE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-10/9

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 31 août 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention E-commerce et marketing numérique** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Myriam LAMOLLE
Catherine DURAND-CHAILLOU
Marielle BABOULLAL
Karim MAZOULI
Claudia MARTIN-LAVIOLETTE
Serge LUTINIER**

ARTICLE 2 –

Mme **Myriam LAMOLLE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.


ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-10/10

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'IUT de Montreuil du 31 août 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention Management des processus logistiques** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Myriam LAMOLLE
El Mouloudi DAFAOUI
Sid ADDOUCHE
Abderrahmane EL MHAMED
Touria VERONNEAU
Serge LUTINIER**

ARTICLE 2 –

Mme **Myriam LAMOLLE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes-Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-1/1
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Administration Economique et sociale** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Thomas MUELLER
Zéphirin NGANMENI
Nicolas RIEUCAU

ARTICLE 2 –

M. **Thomas MUELLER** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-1/2
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Economie et gestion** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Bilel SANHAJI
Guillaume BAZOT
Thibault DARCILLON
David GUERREIRO
Véronique de SAINT GINIEZ

ARTICLE 2 –

M. **Bilel SANHAJI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-1/3
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Management** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Fouazi BENSEBAA
Sophie AGULHON
Hanane BEDDI
Mouhoub HANI
Thierry LEVY
Patricia MILANO
Jean-Marc BUGNON

ARTICLE 2 –

M. **Faouzi BENSEBAA** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-1/4
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Management et Commerce International** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Françoise MARTINEZ
Laura FOURNIER
Agnès SALA
Younes BENTOUMI
Éric FORESTIER

ARTICLE 2 –

Mme **Françoise MARTINEZ** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-1/5
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Monnaie Banque Finance Assurance** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Julien CHEVALLIER
Dominique GARABIOL
David GUERREIRO
Antoine PARENT

ARTICLE 2 –

M. **Julien CHEVALLIER** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes-Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-1/6-2

Annule et remplace l'arrêté N°2020-2021-SCOLARITE-JD-1/6
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Economie des organisations** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Raphaël GIRAUD
Carole BRUNET
Clément CARBONNIER
Philippe MAINGAULT
Marie-Jo LOUER
Patrick VASSALO

ARTICLE 2 –

M. Raphaël GIRAUD est nommée président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 4 décembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Arts du spectacle (Cinéma)** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Marie PRUVOST-DELASPRE
Mélanie FORRET
Ophir LEVY**

ARTICLE 2 –

Mme **Marie PRUVOST-DELASPRE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Arts du spectacle (Théâtre)** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Emanuele QUINZ
Eliane BEAUFILS
Chloé DECHERY**

ARTICLE 2 –

Mme **Emanuele QUINZ** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Arts du spectacle (Danse)** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Laurent PICHAUD
Christine ROQUET**

ARTICLE 2 –

M. **Laurent PICHAUD** est nommé président du jury désigné ci-dessus.


ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/4

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Arts plastiques** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Fabienne FLAMBARD
Alissone PERDIX
Anna SEIDERER

ARTICLE 2 –

Mme **Fabienne FLAMBARD** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/5

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Musicologie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Guillaume LOIZILLON
Vincent MANACH
Makis SOLOMOS
Jean-Paul OLIVE**

ARTICLE 2 –

M. **Guillaume LOIZILLON** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/6

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Philosophie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Bruno CANY
Mazarine PINGEOT
Farah CHERIF ZAHAR
Matthieu RENAULT**

ARTICLE 2 –

M. **Bruno CANY** est nommée président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/7

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Arts de la scène et du spectacle vivant** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Jean-François DUSIGNE
Martial POIRSON
Isabelle MOINDROT
Katia LÉGERET**

ARTICLE 2 –

M. **Jean-François DUSIGNE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.


ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes Saint Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/8

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Arts plastiques** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Jérôme GLICENSTEIN
François SOULAGES
Paul-Louis RINUY
Jean-Philippe ANTOINE
Catherine DE SMET**

ARTICLE 2 –

M. **Jérôme GLICENSTEIN** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/9

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Cinéma et Audiovisuel** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Marguerite CHABROL
Dominique WILLOUGHBY
Nicolas DROUIN**

ARTICLE 2 –

Mme **Marguerite CHABROL** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/10

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Création numérique** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Cédric PLESSIET
Rémy SOHIER
Jean-François JEGO**

ARTICLE 2 –

M. **Cédric PLESSIET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/11
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Danse** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Sylviane PAGES
Isabelle GINOT

ARTICLE 2 –

Mme **Sylviane PAGES** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

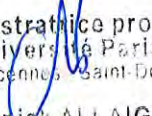
ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/12
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Musique-Musicologie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Jean-Paul OLIVE
Philippe MICHEL
Frédéric DUHAUTEPAS
Guillaume LOZILLON
Alain BONARDI

ARTICLE 2 –

M. **Jean-Paul OLIVE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/13

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Philosophie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Guillaume SIBERTIN-BLANC
Orazio IRRERA
Jean-Pierre MARCOS
Bruno CANY**

ARTICLE 2 –

M. **Guillaume SIBERTIN-BLANC** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes-Saint-Denis
ANNICK ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/14

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF parcours Musique** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Fabien SAN-MARTIN
Danièle VILLEMIN
Rachel ROGUIN**

ARTICLE 2 –

M. **Fabien SAN-MARTIN** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


**Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes-Saint-Denis
Annick ALLAIGRE**

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/15
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF parcours Arts plastiques** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Paul-Louis RINUY
Gilles DEVAUX
Annabelle RAT-ROUSSIN
Sylviane LABORIE

ARTICLE 2 –

M. **Paul-Louis RINUY** est nommé président du jury désigné ci-dessus.


ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-2/16

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention ArTec** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Emanuele QUINZ
Tiphaine KARSENTI
Charlotte BOUTEILLE-MEISTER
Fabien BOULLY
Gwenola WAGON**

ARTICLE 2 –

Mme **Emanuele QUINZ** est nommé présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, Philosophie, Esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

**Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis**
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-3/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Culture et Communication du 22 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Information et Communication** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Keivan DJAVADZADEH
Aurélie AUBERT
Aymeric PICHEVIN
Pascal STOLLER**

ARTICLE 2 –

M. **Keivan DJAVADZADEH** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-3/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Culture et Communication du 22 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention Métiers de l'information : métiers du journalisme et de la presse** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Didier ZARAYA
Aymeric PICHEVIN
Pascal STOLLER
Aurélie TAVERNIER**

ARTICLE 2 –

M. **Didier ZARAYA** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

**Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE**

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-3/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Culture et Communication du 22 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Culture et Communication** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Maxime CERVULLE
Erica GUEVARA
Ulrike Lune RIBONI
Julie PEGHINI**

ARTICLE 2 –

M. **Maxime CERVULLE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-3/4
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Culture et Communication du 22 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Industries Culturelles** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Benoît LELONG
Sophie JEHEL
Sylvie BOSSER
Jocelyn MAIXENT
Christophe MAGIS

ARTICLE 2 –

M. **Benoît LELONG** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-3/5
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Culture et Communication du 22 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Information et Communication** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Sébastien BROCA
Alexandra SAEMMER
Marie CHAGNOUX
Grégory LEVIS

ARTICLE 2 –

M. **Sébastien BROCA** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Les Directrices de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-4/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juillet 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Droit** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Jean LAINGUI
Benoit HABERT
Pierre-Olivier CHAUMET
Christine YOUEGO
Michel JUHAN
Laurent DELPRAT**

ARTICLE 2 –

M. **Jean LAINGUI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

**Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE**

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-4/2
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juillet 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence professionnelle mention Métiers de la GRH : assistant** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Pierre-Olivier CHAUMET
Dirk BAUGARD
Franck NORMAND
Jean LAINGUI
Christine YOUEGO
Marisa DIAS

ARTICLE 2 –

M. **Pierre-Olivier CHAUMET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-4/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juillet 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence Licence professionnelle mention Métiers de l'immobilier : administration de biens** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Christine YUEGO
Alice FUCHS-CESSOT
Thierry CHEMINANT**

ARTICLE 2 –

Mme **Christine YUEGO** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes-Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-4/4
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juillet 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Droit de la Santé** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Béatrice PARANCE
Catherine PUIGELIER
Astrid MARAIS
Bénédicte BOYER-BEVIÈRE
Tony-Marc CAMUS

ARTICLE 2 –

Mme **Béatrice PARANCE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
ANNICK ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-4/5
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juillet 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Droit privé** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Edmond SCHLUMBERGER
Dirk BAUGARD
Christophe LACHIEZE
Christine YOUEGO
Liza VEYRE
Guillaume PETIT

ARTICLE 2 –

M. **Edmond SCHLUMBERGER** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-4/6

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juillet 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Droit public** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Maxime TOURBE
Marc PELLETIER
Jean-Louis ITEN
Alice FUCHS-CESSOT
Sophie JEUSSEAUME-JOSSAUD**

ARTICLE 2 –

M. **Maxime TOURBE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-4/7

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juillet 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **DU Clinique juridique** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Sophie MOLINIER
Benjamin PITCHO
Laurent DELPRAT**

ARTICLE 2 –

Mme **Sophie MOLINIER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes-Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-4/8
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juillet 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **DU Criminologie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Franck ARPIN-GONNET
Sophie MOLINIER
Frédéric CAMBRUNE

ARTICLE 2 –

M. **Franck ARPIN-GONNET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-4/9
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juillet 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **DESU Criminologie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Franck ARPIN-GONNET
Catherine PUIGELIER
Agnès GAUTIER-AUDEBERT

ARTICLE 2 –

M. **Franck ARPIN-GONNET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-4/10

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la proposition de l'UFR de Droit du 3 juillet 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Justice, Procès, Procédure** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Catherine PUIGELIER
Jean-Louis ITEN
Alexandre LUNEL
Benjamin FIORINI
Liza VEYRE
David CHEMMI**

ARTICLE 2 –

Mme **Catherine PUIGELIER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-5/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR eriTES du 3 juin 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Géographie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Antoine DA LAGE
Philippe GAJEWSKI
Nathalie LEMARCHAND
Marion TILLOUS**

ARTICLE 2 –

M. **Antoine DA LAGE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR eriTES et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes, Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-5/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR eriTES du 3 juin 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Mondes Méditerranéens en Mouvement** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Pascale FROMENT
Didier LE SAOUT
Laure PITTI
Marie BONTE**

ARTICLE 2 –

Mme **Pascale FROMENT** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.


ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR eriTES et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-5/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR eriTES du 3 juin 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Géographie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Olivier ARCHAMBEAU
Eric CANOBBIO
Ségolène DARLY
Vincent GODARD
Johan MILIAN**

ARTICLE 2 –

M. **Olivier ARCHAMBEAU** est nommé président du jury désigné ci-dessus.


ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR eriTES et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-5/4
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR eriTES du 3 juin 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Dominique ARCHAMBAULT
Céline JOST
Anis ROJBI
Gérard UZAN
Isis TRUCK
Salvatore Maria ANZALONE

ARTICLE 2 –

M. **Dominique ARCHAMBAULT** est nommé président du jury désigné ci-dessus.


ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR eriTES et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-12/1
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 22 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Langues étrangères appliquées** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Jacqueline FROMONOT
Abdenour BENANTAR
Yannick BLEC
Fanny CHAGNOLLAUD
Margaux COUTHERUT
Isabel DESMET

Lingying ESCALIER
Alicia FERNANDEZ
Laura FOURNIER
Marie-Nadia KARSKY
Marie-Ange MAILLET
Sofia TCHOUIKINA

ARTICLE 2 –

Mme **Jacqueline FROMONOT** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-12/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 22 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Guillaume DESAGULIER
Olivier BAISEZ
Clément ONIMUS
Katia GHOSN
Christine MARGUET
Rémy BETHMONT**

ARTICLE 2 –

M. **Guillaume DESAGULIER** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes – Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-12/4
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 22 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Langues et sociétés** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Pascale THIBAudeau
Susan BALL
Anne CREMIEUX
Myriam PONGE

ARTICLE 2 –

Mme **Pascale THIBAudeau** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-12/5

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 22 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Traduction et interprétation** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Marie-Nadia KARSKY
Sebastian BARRERA GARCIA
Ons DEBBECH
Paul MURAILLE
Arnaud REGNAULD
Sofia TCHOUIKINA**

ARTICLE 2 –

M. **Arnaud REGNAULD** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes-Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-12/6
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 22 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Langues et sociétés** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Enrique FERNANDEZ DOMINGO
Claire BOURHIS-MARIOTTI
Stefanie BUCHENAU
Clément ONIMUS

ARTICLE 2 –

M. **Enrique FERNANDEZ DOMINGO** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le jury mentionné ci-dessus est souverain pour le parcours Langues et sociétés.

ARTICLE 4 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-12/9

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 22 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF « second degré » parcours Anglais** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Anne-Claire FAUCQUEZ
Audrey FOGELS
Gwen LECOR

ARTICLE 2 –

Mme **Anne-Claire FAUCQUEZ** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-12/10
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) du 22 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF « second degé » parcours Espagnol** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Julio PREMAT
Michèle ARRUE
Françoise CREMOUX**

ARTICLE 2 –

M. **Julio PREMAT** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – Langues étrangères appliquées (LLCER-LEA) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes-Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-14/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 23 octobre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 12 novembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Psychologie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Corinna KOHLER
Caroline BEAUVAIS
Alexandra ERNST
Louise GOYET
Sabine GUERAUD
Nathalie ZAJDE**

ARTICLE 2 –

Mme **Corinna KOHLER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.


ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-14/2

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 23 octobre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 12 novembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Psychologie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Françoise DECORTIS
Jean BARATGIN
Khadija CHAHRAOUI
Lionel DAGOT
Milena KOSTOVA

Raphaëlle MILJKOVITCH
Patrick MOLLARET
Arnaud PLAGNOL
Charles TIJUS
Claire VALLAT

ARTICLE 2 –

Mme **Françoise DECORTIS** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-15/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences du langage du 8 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Sciences du langage** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Jean-Louis AROUI
Claire BEYSSADE
Brigitte GARCIA
Florence ENCREVE
Noam FAUST
Ewa LENART
Johanna DROUILLET**

ARTICLE 2 –

M. **Jean-Louis AROUI** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Sciences du Langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

**Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE**

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-15/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences du langage du 8 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Sciences du langage** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Sandra BENAZZO
Brigitte GARCIA
Dylan GLYNN
Laurent ROUSSARIE
Florence ENCREVE
Anthippi POTOLIA
Fabian SANTIAGO**

ARTICLE 2 –

Mme **Sandra BENAZZO** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Sciences du Langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Annick ALLAIGRE
Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-15/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences du langage du 8 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master MEEF second degré parcours Langue des Signes Française** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Brigitte GARCIA
Sandrine BURGAT
Florence COLIN**

ARTICLE 2 –

Mme **Brigitte GARCIA** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Sciences du Langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint Denis

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-16/1-1

annule et remplace l'arrêté N°2020-2021-SCOLARITE-JD-16/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère du 12 octobre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 12 novembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Sciences de l'éducation** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Delphine LEROY
Samuel BOUSSION
Florent GABARRON
Mej HILBOLD
Cintia INDARRAMENDI
Anthippi POTOLIA
Antoine RIVIERE
Brigitte WEBER
Myriam DESMOINEAUX**

ARTICLE 2 –

Mme **Delphine LEROY** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 avril 2021

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-16/2-1

annule et remplace l'arrêté N°2020-2021-SCOLARITE-JD-16/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère du 12 octobre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 12 novembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Master mention Sciences de l'éducation** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Fabienne MAILLARD
Martine MORISSE
Gladys CHICHARRO
Patrick GEFFARD**

ARTICLE 2 –

Mme **Fabienne MAILLARD** est nommé présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 avril 2021

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-16/3-1

annule et remplace l'arrêté N°2020-2021-SCOLARITE-JD-16/3

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère du 12 octobre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 12 novembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Psychanalyse** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Sophie MARRET
Fabienne HULAK
Clotilde LEGUIL
Christiane ALBERTI
Caroline DOUCET
Fabian FAJNWAKS**

**Déborah GUTERMANN
Damien GUYONNET
France JAIGU
Aurélie PFAUWADEL
Carolina KORETZKY**

ARTICLE 2 –

Mme **Sophie MARRET** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR de Sciences de l'éducation, psychanalyse, et communication/français langue étrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 19 avril 2021

La présidente

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-13/1
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 24 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Informatique** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Pablo RAUZY
Adrien REVAULT D'ALLONNES
Anna PAPPÀ
Jean-Jacques BOURDIN
Lynda SEDDIKI
Rakia JAZIRI
Sylvia CHALENCON

ARTICLE 2 –

M. **Pablo RAUZY** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-13/2
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 24 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Mathématiques** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Wolfgang SCHMID
Benoît MARIOU
Martino BORELLO
Serge LARIVIERE
Daniel GOLDBERG

ARTICLE 2 –

M. **Wolfgang SCHMID** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-13/3
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 24 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Humanités numériques** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Everardo REYES
Philippe BOOTZ
Nasreddine BOUHAI
Orelie DESFRICHES DORIA
Samuel SZONIECKY

ARTICLE 2 –

M. **Everardo REYES** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-13/4
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 24 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Informatique** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Arab ALI CHERIF
Mehdi AMMI
Imad SALEH
Gilles BERNARD
Tri-Duc TRAN
Nahid DELJOU

ARTICLE 2 –

M. **Arab ALI CHERIF** est nommé président du jury désigné ci-dessus.


ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-13/5
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 24 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Mathématiques et application** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Sihem MESNAGER
Larbi BOUBCHIR
Abdallah MOKRANE
Julien LAVAUZELLE
Boubaker DAACHI
Si Kaddour SAID

ARTICLE 2 –

Mme **Sihem MESNAGER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021 SCOLARITE – JD-13/6
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu l'avis du Conseil de l'UFR des Sciences et technologies du numérique du 24 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Patrimoines et musées** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Bernadette DUFRENE
Rémi LABRUSSE
Bertrand CARON
Vincent PUIG

ARTICLE 2 –

Mme **Bernadette DUFRENE** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et technologies du numérique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/1
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Histoire** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Martin GRAVEL
Pauline PERETZ
Armelle ENDERS
Maxime L'HÉRITIER
Jean-Luc MASTIN

ARTICLE 2 –

M. **Martin GRAVEL** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/2

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Lettres** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Stéphane ROLET
Ferroudja ALLOUACHE
Christopher LUCKEN
Mathias VERGER**

ARTICLE 2 –

M. **Stéphane ROLET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


**Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE**

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/3
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Science politique** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Damien DE BLIC
Thomas BRISSON
Christine CADOT
Eric FASSIN
Odile HENRY
Mathieu HAUCHECORNE
Vanessa NUROCK
Violaine ROUSSEL
Michel VAKALOULIS

ARTICLE 2 –

M. **Damien DE BLIC** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/4

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Sociologie-Anthropologie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Françoise DE BARROS
Florence BOUILLON
Emma GOBIN
Michel KOKOREFF
Martin OLIVERA**

ARTICLE 2 –

Mme **Françoise DE BARROS** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/5
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Archives** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Boris BOVE
Marie-Cécile BOUJU
Christine LANGÉ
Maxime L'HÉRITIER
Françoise LEMAIRE
Guillaume NAHON
Catherine SALIOU
Martin GRAVEL

ARTICLE 2 –

M. **Boris BOVE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/6

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Création littéraire** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Olivia ROSENTHAL
Lionel RUFFEL
Sylvain PATTIEU
Diego VECCHIO**

ARTICLE 2 –

M. **Olivia ROSENTHAL** est nommé président du jury désigné ci-dessus.


ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/7

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Etudes sur le genre** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Anne E. BERGER
Nadia SETTI
Mehdi DERFOUFI
Éric FASSIN
Marie-Dominique GARNIER
Hélène MARQUIÉ
Hélène NICOLAS
Marion TILLOUS**

ARTICLE 2 –

Mme **Anne E. BERGER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/8

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Histoire** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Emmanuelle SIBEUD
Anne BONZON
Boris BOVE
Armelle ENDERS
Anne-Marie-HELVÉTIUS
Philippe MINARD
Claudia MOATTI
Catherine SALIOU**

ARTICLE 2 –

Mme **Emmanuelle SIBEUD** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

**Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE**

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/9
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Lettres** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Françoise SIMASOTCHI
Diego VECCHIO
Ferroudja ALLOUACHE
Pierre BAYARD
Vincent BROCA
Aziz EL ALOUI

Brigitte FÉLIX
Katia GHOSN
Jean-Nicolas ILLOUZ
Julio PREMAM
Mireille SÉGUY

ARTICLE 2 –

Mme **Françoise SIMASOTCHI** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/10
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Science Politique** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Kolja LINDNER
Vanessa CODACCIONI
Pierre GILBERT
Bertrand GUILLARME
Audrey MARIETTE
Médéric MARTIN-MAZÉ
Violaine ROUSSEL

ARTICLE 2 –

M. **Kolja LINDNER** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/12
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF parcours Sciences économiques et sociales** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Claude DARGENT
Stéphanie TREILLET
Philippe GOÉMÉ
Nicolas GUILLEROT

ARTICLE 2 –

M. **Claude DARGENT** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/13
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF parcours Lettres** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Mireille SÉGUY
Christopher LUCKEN
Patrick BRASART

ARTICLE 2 –

Mme **Mireille SÉGUY** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/14
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF parcours Histoire** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Jean-Luc MASTIN
Joël CHANDELIER
Pascale MONNET-CHALOIN
Catherine SALIOU

ARTICLE 2 –

M. **Jean-Luc MASTIN** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint Denis

Annick ALLAIGRE

ARRETE N° 2020-2021 SCOLARITE – JD-11/4
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 22 mars 2020 relatif à la nomination de l'administratrice provisoire de l'IUT de Tremblay ;
Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation relatif au monopole de l'Etat en matière de collation des grades et des titres universitaires ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury des DUT Gestion des entreprises et des administrations, DUT Gestion logistique et transport et DUT Génie industriel et maintenance est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Véronique de SAINT GINIEZ
Akrum ABDUL LATIF
Abdesselem BOUBAKRI
Bruneau DERANGERE
Ali TAIBI

Saléha LAHIANI
Nancy MURZILLI
Denis DRIFIA
Lucas TCHICAYA
Fabien LAMBIEL

ARTICLE 2 –

Mme Véronique de SAINT GINIEZ, administratrice provisoire, est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

L'administratrice provisoire de l'IUT de Tremblay-en-France et la Directrice générale des services de l'université Paris 8 sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 6 avril 2021

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes-Saint Denis
Annick ALLAIGRE